



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 11355

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'utilité et la fonction du Conseil national de la jeunesse. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme, et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer, afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

Les activités du conseil national de la jeunesse (CNJ) sont suspendues depuis 2009. En 2010, 2011 et 2012, le CNJ n'ayant aucune activité, aucun moyen ne lui a été alloué.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11355

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6674

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4558